

**Bureau du 25 octobre 2004**

**Décision n° B-2004-2612**

|           |  |
|-----------|--|
| objet :   | <b>Environnement et développement durable - Actions de mise en valeur des politiques communautaires - Fonds de concours versés aux partenaires pour l'année 2004</b> |
| service : | Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine  |

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 13 octobre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération en date du 7 juillet 2003, le conseil de Communauté a précisé le champ de partenariat avec les associations dans le cadre de mise en valeur des actions de politiques communautaires et autorisé le Bureau à approuver la liste annuelle des associations. La délibération n° 2004-1822 en date du 29 mars 2004 a fixé les conditions de la convention-type et de son annexe 1 qui précisent les modalités d'exécution du partenariat.

Pour l'année 2004, il est proposé au Bureau la liste complémentaire suivante :

|  |                       |          |
|--|-----------------------|----------|
| - dans le domaine de la découverte des milieux naturels, en lien avec l'exposition Hommes, Plantes, Insectes et Regards croisés                                  | Arthropologia         | 4 000 €  |
| - dans le domaine de l'environnement sonore  | Fréquences écoles     | 2 000 €  |
| - dans le domaine des jardins  | Passe-jardins         | 9 375 €  |
| - en vue de l'élaboration du plan local d'éducation à l'environnement vers le développement durable qui sera inscrit dans le futur Agenda 21 local du Grand Lyon | Jeunesse au plein air | 3 055 €  |
| - pour une rencontre d'échanges sur l'éducation à l'environnement  | Graine Rhône-Alpes    | 8 000 €  |
| - dans le domaine de l'eau et des fleuves  | Péniche Val du Rhône  | 15 000 € |
| soit un total de   |                       | 41 430 € |

*Circuit décisionnel*: ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle environnement du 12 octobre 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2003-1087 et n° 2004-1822, respectivement en date des 3 mars 2003 et 29 mars 2004 et celle en date du 7 juillet 2003 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la liste complémentaire 2004 des fonds de concours à attribuer aux associations partenaires pour un montant total de 41 430 €, répartis comme suit :

|  |                       |          |
|--|-----------------------|----------|
| - dans le domaine de la découverte des milieux naturels, en lien avec l'exposition Hommes, Plantes, Insectes et Regards croisés                                  | Arthropologia         | 4 000 €  |
| - dans le domaine de l'environnement sonore  | Fréquences écoles     | 2 000 €  |
| - dans le domaine des jardins  | Passe-jardins         | 9 375 €  |
| - en vue de l'élaboration du plan local d'éducation à l'environnement vers le développement durable qui sera inscrit dans le futur Agenda 21 local du Grand Lyon | Jeunesse au plein air | 3 055 €  |
| - pour une rencontre d'échanges sur l'éducation à l'environnement  | Graine Rhône-Alpes    | 8 000 €  |
| - dans le domaine de l'eau et des fleuves  | Péniche Val du Rhône  | 15 000 € |

**2° - Autorise** monsieur le président à :

- a) - signer les conventions avec les associations précitées,
- b) - solliciter toutes les aides et les subventions, au taux maximum auprès des partenaires.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 657 480 - fonction 830 - opération n° 102.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,